



COMMUNE : **356 MAICHE**
 ARRONDISSEMENT : **25 MONTBELLARD**
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC MORTEAU**

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 123 873	28,16	95,35	7 325 000	2 062 720	29,00%	2 124 950
Taxe foncière non bâties (TFNB)	107 574	41,12	120,05	109 000	44 821	42,35%	46 162
Taxe d'habitation (TH)	886 347	14,41	53,89	514 500	74 139	14,84%	76 352
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 181 680		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait	10		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 246 764			
Taxe d'habitation (TH)	2 181 680			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		58 599	0	- 342 555		- 283 956

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 246 764	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 283 956	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	1 962 808
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A BESANCON

Le 18 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 CHANTAL GOUBERT

Le
 Pour la Préfecture,

Le
 Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération des taux.



1963/25



COMMUNE : **356 MAICHE**
 ARRONDISSEMENT : **25 MONTBELLARD**
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC MORTEAU**

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière bâtie :**
 a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 c. Locaux industriels
 d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
 b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
 b. Base minimum
 c. Locaux industriels
 d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
 b. Logements vacants soumis à la THLV
 c. Bases dégrèevées hors locaux vacants
 d. Bases dégrèevées locaux vacants
 e. Bases dégrèevées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFEER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Centrales géothermiques
 f. Transformateurs électriques
 g. Stations radioélectriques
 h. Installations gazières et autres
 i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
 b. TVA prév. (comp. CVAE)
 c. Coefficient correcteur
 d. Taux FB commune 2020
 e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	38,90	99,35	4,00000	95,35
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	25,01	127,70	7,65000	120,05
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,79	59,70	5,81000	53,89
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>> >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental
 b. Taux maximum de la majo

>>> >>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National
 b. Communal

>>> >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
 b. Taux maximum de la majoration spéciale

>>> >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

>>> 24,67